## LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DANS UN CONTRAT

Les accords bilatéraux emploient souvent la définition donnée par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle. Ils stipulent, par exemple, « dans le présent accord, " propriété intellectuelle " s'entend au sens qui en est donné par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle ».

Inventaire de l'apport de chaque partie Avant de signer un contrat, les parties devraient préparer l'inventaire de leur apport respectif au projet et se mettre d'accord à ce sujet.

Définition des modalités d'un contrat Chacune des principales modalités d'un contrat devrait être clairement définie et, en particulier, les suivantes :

- Le domaine ou le champ d'utilisation de la technologie en question ou de la technologie à sa base;
- 2) Le chef de projet, s'il y a lieu;
- 3) Le ou les projets à entreprendre;
- 4) Les parties au contrat, particulièrement les parties par affiliation;
- 5) Les renseignements « confidentiels »;
- 6) Les améliorations apportées à la technologie concernée;
- Les droits sur la propriété intellectuelle découlant du contrat, tels les brevets, les droits d'auteur, le savoir-faire et les secrets industriels;
- 8) La durée du contrat.

## Droits de propriété issus de la collaboration

- En ce qui a trait aux résultats de la recherche effectuée en collaboration, le contrat établira-t-il une différence entre :
  - Les résultats de la recherche obtenus après l'expiration du contrat?
  - Les inventions qui découlent strictement du domaine défini dans le contrat et celles qui débordent les limites de ce domaine?
- 2) Qui décidera de faire protéger ou non les résultats de la recherche? Qui devra assumer les frais de dépôt de demande de protection des inventions et de suivi de cette protection?
- 3) Les parties auront-elles l'obligation de se tenir mutuellement informées du détail des inventions et des demandes de brevets déposées ? Si oui, de quelle façon et dans quels délais ?
- 4) Quel sera le statut du savoir-faire mis au point dans le cadre du contrat, par exemple, ce savoir-faire sera-t-il considéré comme un secret industriel ou une information confidentielle?
- 5) Quelles seront les dispositions à l'égard de la possession de la propriété intellectuelle ?
  - L'une des parties en aura-t-elle la propriété exclusive et, dans ce cas, l'autre partie sera-t-elle autorisée à demander que des droits sur cette propriété lui soient accordés?
  - La partie qui crée la propriété intellectuelle aura-t-elle l'exclusivité de la possession sauf lorsque cette propriété a été créée en commun, auquel cas elle sera possédée en copropriété?